

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation Le 03 septembre 2026	
	
EFFECTIF LEGAL :	23
EFFECTIF EN EXERCICE :	23
EFFECTIF VOTANT :	22

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heure, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à l'espace Masselot, sous la présidence Vincent DUCOURAU, maire de Capinghem,

Etaient présents DUCOURAU Vincent, WIDHEN Thierry, HAUTCOEUR Sophie, TRICOIT Antoine, CATTOEN Eugénie, LAURENCE Sandrine, VAN LAETHEM Francis, BOITELLE Philippe, OUDAERT Ghyslaine, TRAPASSO Graziella, PUJOL Lionel, VASSEUR Etienne, DENUÉ Natacha, DE BOIS Amandine, DIDDEN Allison, CAPILLIEZ Mickael, INGOUF François, FEDERICO Louis.

Etaient absents : BILLOIR Marianne.

Ont donné pouvoir : LIETARD Guillaume pouvoir à HAUTCOEUR Sophie, FICHELLÉ Marie-Claude pouvoir à TRICOIT Antoine, LACRAMPE Thibault pouvoir à WIDHEN Thierry, PRUVOST Ingrid pouvoir à CATTOEN Eugénie.

Quorum : Atteint

Secrétaire de séance : FEDERICO Louis

OBJET : Tarification voyage des aînés 2026

Numéro de la délibération : **CM260910_D07**

Sur rapport de Madame Marie-Claude FICHELLÉ, Conseillère déléguée à l'action sociale, aux solidarités et aux aînés et de Madame DE BOIS, Conseillère déléguée aux logements, l'accès aux droits et à l'inclusion numérique.

Comme chaque année la commune organise un voyage pour les Séniors Capinghemmois de 70 ans et plus et a retenu la date du 26 novembre 2026. La destination retenue est Amiens avec visite d'une chocolaterie, croisière à bord du bateau-restaurant « Le Picardie », visite de la cathédrale d'Amiens, et marché de Noël de la ville.

Le prix comprenant le transport, le déjeuner et la visite s'élève à 87 € par personne sur une base de 50 participants.

Les charges afférentes à cette manifestation seront prises en charge par la commune sur les crédits prévus à cet effet sur le compte 6232 (fêtes et cérémonies) du budget.

Les inscriptions se dérouleront exclusivement en mairie lors de permanences. Une participation de 25 € sera demandée. Les recettes seront encaissées par la « Régie Animation Locale de Capinghem ».

Si des places sont disponibles, les inscriptions seront ouvertes aux Séniors de moins de 70 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- ☞ D'adopter les modalités susvisées.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

25 SEP. 2026

S²LO

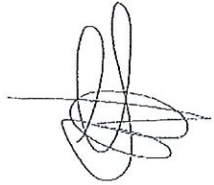
ID : 059-215901281-20260910-CM260910_D07-DE

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et
an ci-dessus mentionné,

Louis FEDERICO
Secrétaire de séance

Vincent DUCOURAU
Maire de Capinghem



23 SEP. 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le